Extranet Entreprises Adaptées EA2

WEBINAIRE HISTORISATION DES DONNÉES SALARIÉS/CONTRAT ET GESTION DES ÉVÉNEMENTS CONTRACTUELS

MAI 2022









Pour commencer...



N'hésitez pas à poser vos questions dans la barre de discussion tout au long du Webinaire.



Nous récupérons toutes les questions / remarques pendant le Webinaire.



Nous répondrons à quelques questions en fin de Webinaire.

En revanche, toutes les questions posées alimenteront la **Foire aux Questions** disponible sur l'extranet.

Programme du Webinaire



Fiche salarié et modifications Modification de l'état civil d'un salarié Modification de la RQTH Modifications des éléments contractuels Régularisation des DM impactées Qui contacter en cas de problème **Session Questions / Réponses**



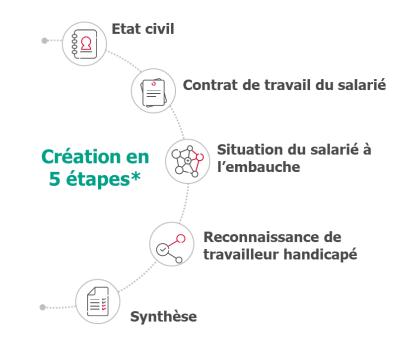
01

Fiche salarié et modifications

Rappel sur la Fiche Salarié

Elément central de l'extranet EA2

- Doit être saisie pour chacun des salariés de l'EA (TH et non TH) en amont des déclarations mensuelles
- Doit être actualisée à chaque changement de situation sur un salarié en amont de la saisie des DM



Centralise :

- ✓ Les contrats de travail avec les périodes de mise à disposition auprès d'autres employeurs
- ✓ Les formations réalisées [à venir]
- ✓ Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) [à venir]

(*) Si le salarié est déclaré éligible aux aides. Sinon, la création se fait en 3 étapes.



Les informations de chaque salarié sont reprises automatiquement dans les déclarations mensuelles d'où l'importance de les mettre à jour avant de saisir vos DM.

Les natures de modifications possibles

_ Dans EA2, les modifications peuvent être de 3 natures :



La correction d'erreurs

Qui ne fait pas suite à la signature d'un avenant au contrat initial...

...mais peut potentiellement <u>impacter les</u> <u>déclarations mensuelles</u> renseignées précédemment et les paiements déjà reçus



L'évolution de la situation du salarié

Qui devient éligible à l'aide au poste ou dont la période de RQTH change.

Ce changement peut potentiellement impacter les déclarations mensuelles renseignées précédemment et les paiements déjà reçus



L'évolution des conditions contractuelles initiales

Qui fait suite à la signature d'un avenant au contrat entre l'employeur et le salarié...

...et entraîne soit la création d'un nouveau contrat dans EA2 soit la création d'un avenant au contrat initial

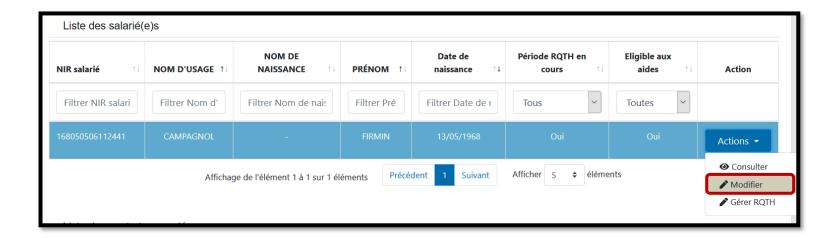


02

Modification de l'état civil d'un salarié

Correction ou modification des données dans la fiche salarié (1/2)

- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
 - Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
 - Sélectionner le salarié
 - Cliquer sur Actions > Modifier



Données concernées

- ✓ N° Sécurité Sociale (NIR/NIA/NTT)
- ✓ Civilité
- ✓ Nom (usage et naissance)
- ✓ Prénom
- ✓ Date de naissance (AAP classique) *
- ✓ Pays de naissance
- √ Commune et Département de naissance

(*) Données impactant les DM



NB: passé un certain délai, tous les salariés doivent avoir un NIR. Le NIA ou NTT sont des numéros provisoires

Correction ou modification des données dans la fiche salarié (2/2)



 Dans le cas où vous modifiez une date de naissance, cela peut impacter les DM antérieures, un message d'information apparaît avec la liste des DM concernées

=> La modification des données peut quand même être réalisée

Cliquer sur Oui pour confirmer la modification



Données concernées

- ✓ N° Sécurité Sociale (NIR/NIA/NTT)
- ✓ Civilité
- ✓ Nom (usage et naissance)
- ✓ Prénom
- ✓ Date de naissance (AAP classique) *
- ✓ Pays de naissance
- √ Commune et Département de naissance

(*) Données impactant les DM



Il est de la responsabilité des EA de régulariser les DM qui sont impactées par une modification :

- Pour les DM au **statut définitif** vous devez les repasser au statut brouillon en utilisant l'action "libérer la déclaration"
- Pour les DM au **statut signé**, vous devez les régulariser en demandant à la DR ASP de rejeter votre déclaration pour la repasser au statut brouillon
- Pour les DM au **statut validé**, une fois celles-ci payées, vous pouvez utiliser l'action "créer une régularisation"

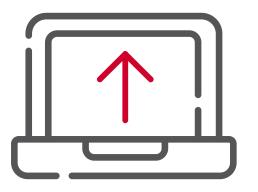
Accès à l'historique des modifications

Une nouvelle fonctionnalité vous permet de voir toutes les modifications réalisées

- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
 - Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
 - Sélectionner le salarié
 - Cliquer sur Actions > Consulter
 - Cliquer sur le picto 5



Démonstration – Correction d'un NIR erroné





03

Modification de la RQTH

Correction ou modification des données de RQTH (1/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie ou d'un changement de situation d'un salarié

- 1
- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
- Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- 2
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
- Sélectionner le salarié
- Cliquer sur Actions > Gérer RQTH



Données concernées

- ✓ Date de début de RQTH *
- ✓ Date de fin de RQTH *

(*) Données impactant les DM



Si vous n'avez pas la possibilité de gérer la RQTH d'un salarié, c'est qu'il n'a pas été déclaré comme éligible. S'il l'est, vous devez modifier son éligibilité aux aides au niveau du contrat de travail en ajoutant un avenant au contrat

Correction ou modification des données de RQTH (2/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie ou d'un changement de situation d'un salarié

- 3
- Dans le cas où les données modifiées impactent les DM antérieures, un message d'information apparaît avec la liste des DM concernées
- => La modification des données peut quand même être réalisée
- Cliquer sur Oui pour confirmer la modification



Données concernées

- ✓ Date de début de RQTH *
- ✓ Date de fin de RQTH *



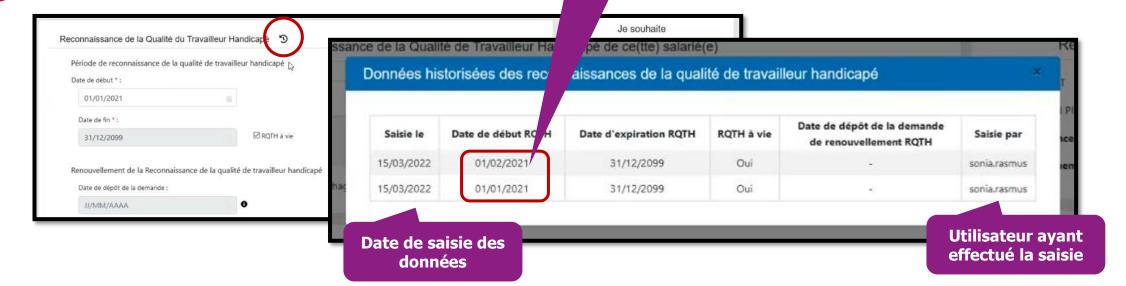
Accès à l'historique des modifications

Une nouvelle fonctionnalité vous permet de voir toutes les modifications réalisées

- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
 - Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
 - Sélectionner le salarié
 - Cliquer sur Actions > Gérer RQTH

• Cliquer sur le picto 🕥

Valeur de la donnée avant et après modification





04

Modifications des éléments contractuels

Contrats et avenants contractuels dans EA2

- La création d'un contrat de travail dans EA2 va **automatiquement générer la création d'un avenant d'origine** au contrat.
- _Vous avez la possibilité de modifier des informations de **niveau contrat** et de **niveau avenant** :

De niveau contrat

- ✓ Date de début de contrat *
- ✓ Date de fin de contrat *
- ✓ Nature de contrat *
- √ Code ROME

- _Selon la nature de la modification à apporter, les actions à mener seront variables. Vous pourrez :
 - **Corriger une erreur de saisie** de niveau contrat ou avenant contractuel ■
 - ∟Créer un **nouveau contrat** qui remplacera le contrat existant
 - **△Ajouter un avenant contractuel** en cas d'évolution de la situation du salarié

Correction de niveau contrat (1/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie

- 1
- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
- Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- 2
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
- Cliquer sur la ligne du salarié pour déplier les contrats qui lui sont associés
- Sur la ligne du contrat à corriger, cliquer sur Actions > Corriger



Données concernées

- ✓ Date de début de contrat *
- ✓ Date de fin de contrat *
- ✓ Nature de contrat *
- ✓ Code ROME

Correction de niveau contrat (2/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie



- Dans le cas où les données modifiées impactent les DM antérieures, un message d'information apparaît avec la liste des DM concernées
- => La modification des données peut quand même être réalisée
- Cliquer sur Oui pour confirmer la modification



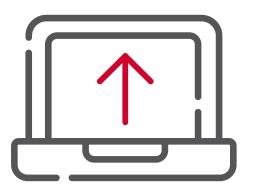
Données concernées

- ✓ Date de début de contrat *
- ✓ Date de fin de contrat *
- ✓ Nature de contrat *
- √ Code ROME



- Il s'agit ici de **correction de données** et non d'évolution contractuelle. La correction de la nature du contrat la **modifie pour toute la durée du contrat depuis sa création**. Si vous souhaitez réaliser un changement de nature de contrat, par exemple un salarié en CDD qui passe en CDI, il faudra créer un nouveau contrat dans EA2.
- Si un contrat a été prolongé, il ne sera pas possible de corriger les dates de début et fin de contrat ni la nature du contrat sans passer préalablement les DM à brouillon et avoir supprimé la prolongation

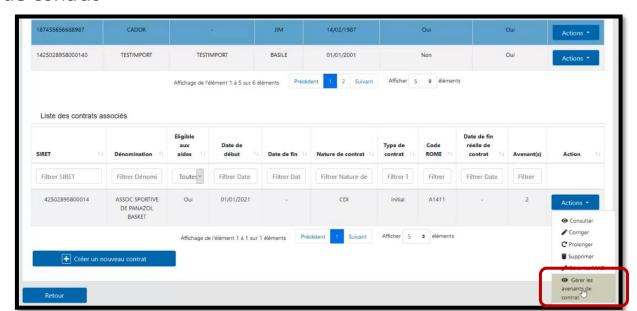
Démonstration – Correction d'une nature de contrat erronée



Correction de niveau avenant (1/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie

- 1
- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
- Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- 2
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
- Cliquer sur la ligne du salarié pour déplier les contrats qui lui sont associés
- Sur la ligne du contrat à corriger, cliquer sur Actions > Gérer les avenants de contrat



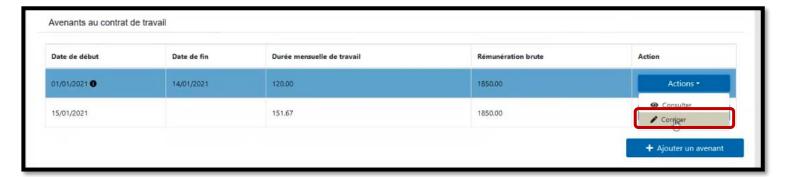
Données concernées

- ✓ Durée mensuelle contractuelle *
- ✓ Salaire brut mensuel
- ✓ Eligibilité à l'aide au poste *
- ✓ Bénéficiaire du statut TH
- ✓ Type et critère de recrutement
- ✓ Bénéficiaire du minima social
- √ Minima social
- ✓ Niveau de formation
- (*) Données impactant les DM

Correction de niveau avenant (2/2)

Dans le cas d'une erreur de saisie

• Sur la ligne de l'avenant à corriger, cliquer sur Actions > Corriger



- Dans le cas où les données modifiées impactent les DM antérieures, un message d'information apparaît avec la liste des DM concernées
 - => La modification des données peut quand même être réalisée
 - Cliquer sur Oui pour confirmer la modification

Données concernées

- ✓ Durée mensuelle contractuelle *
- ✓ Salaire brut mensuel
- ✓ Eligibilité à l'aide au poste *
- ✓ Bénéficiaire du statut TH
- ✓ Type et critère de recrutement
- ✓ Bénéficiaire du minima social
- √ Minima social
- ✓ Niveau de formation
- (*) Données impactant les DM



Il s'agit ici de **correction de données** et non d'évolution contractuelle. La correction de la durée mensuelle contractuelle la **modifie pour toute la durée du contrat depuis sa création**. Si vous souhaitez réaliser un changement de durée mensuelle, par exemple un salarié à temps plein qui passe à temps partiel, il faudra ajouter un nouvel avenant au contrat dans EA2.

Démonstration – Correction d'une durée mensuelle contractuelle sur un avenant initial



Création d'un nouveau contrat et ajout d'un avenant

- _ Un nouveau contrat est créé dans EA2 si la nature du contrat change
 - ∟ Exemples : passage d'un CDD à un CDI, passage d'un CDD vers un CDD Tremplin ou l'inverse
- Un avenant est ajouté au contrat dans les cas suivants :
 - ∟ La durée mensuelle contractuelle évolue : augmentation ou diminution du temps de travail mensuel
 - ∟ Le salaire brut mensuel évolue : augmentation ou diminution de la rémunération
 - La situation du salarié évolue : il devient éligible à l'aide au poste ou perd son éligibilité, il devient bénéficiaire du statut TH ou le perd
- Dans le cas où un nouvel avenant est ajouté sur un contrat, cela vient positionner la date de fin sur l'avenant précédent à la date d'ajout du nouvel avenant. Le nouvel avenant commence à cette date.
- _ Il y a toujours un avenant qui couvre la durée du contrat :
 - □ Pour un CDI, l'avenant applicable n'a pas de date de fin
 - ∟ Pour un CDD, l'avenant applicable a la même date de fin que le CDD
- L'avenant initial ne peut jamais être supprimé, les avenants suivants peuvent l'être si toutes les DM sont au statut brouillon et qu'aucune période de MAD n'est créée
- _ Si 2 avenants cohabitent sur une même DM, la valeur la plus favorable aux EA est appliquée sur le mois concerné que ce soit sur la durée mensuelle contractuelle ou l'éligibilité aux aides

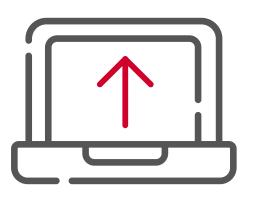
Démonstration – Evolution de la durée mensuelle contractuelle et du salaire brut

Un salarié à temps plein passe à mi-temps avec révision de sa rémunération



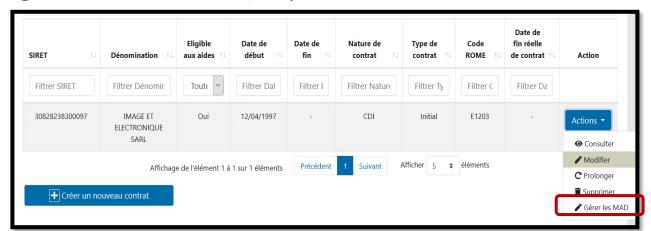
Démonstration - Changement de la nature du contrat de travail

Un salarié en CDD passe en CDI



Corriger la période de MAD d'un salarié

- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
 - Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
 - Cliquer sur la ligne du salarié pour déplier les contrats qui lui sont associés
 - Sur la ligne du contrat concerné, cliquer sur Actions > Gérer les MAD



Données concernées

- ✓ Date de début de MAD *
- ✓ Date de fin de MAD *

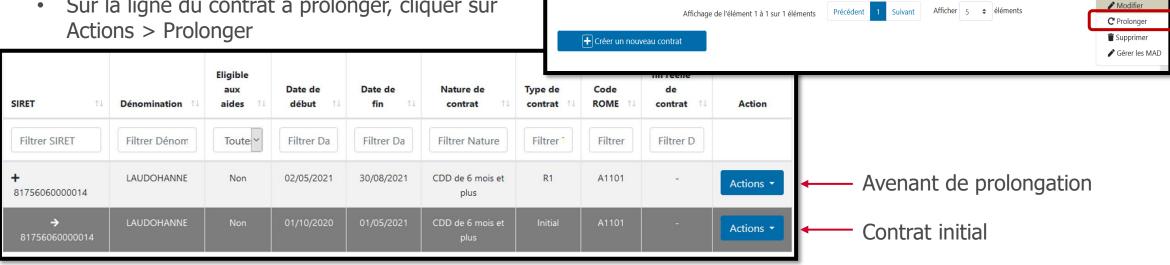
(*) Données impactant les DM



NB: l'action "gérer les MAD" est dorénavant accessible sur tous les salariés. La création ou la correction d'une période de MAD sera contrôlée en lien avec les avenants pour vérifier que la MAD est bien sur une période où le salarié est éligible.

Prolonger un CDD: étapes à respecter (1/2)

- Menu dispositif EA > Gérer les salariés et leurs contrats
 - Cliquer sur « Rechercher les salariés et leurs contrats »
- Au besoin, sélectionner l'établissement de rattachement
 - Cliquer sur la ligne du salarié pour déplier les contrats qui lui sont associés
 - Sur la ligne du contrat à prolonger, cliquer sur Actions > Prolonger



Filtrer SIRFT

30828238300097

Date de

fin réelle

de contrat

Filtrer Da

Actions ~

Consulter

Date de

Filtrer

Filtrer Dat

12/04/1997

aux aides

Toute

Filtrer Dénomi

IMAGE ET

ELECTRONIQUE

Nature de

contrat

Filtrer Nature

Type de

contrat

Filtrer Tv

Filtrer C

E1203

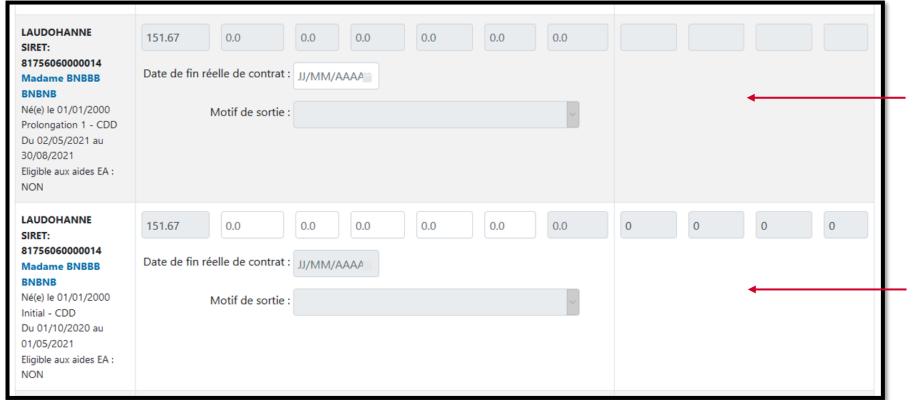


Un CDD, ne peut être prolongé que si la nature du contrat CDD, l'établissement de rattachement, l'éligibilité du salarié et la durée mensuelle contractuelle sont identiques au contrat initial (le code ROME est modifiable). La seule information à ajouter est la date de fin de contrat prévisionnelle.

Prolonger un CDD : étapes à respecter (2/2)



Lorsque vous ouvrirez la DM du mois de la signature de l'avenant, les 2 lignes de contrats apparaîtront



Avenant de prolongation :

- La date de fin est accessible à la saisie dès le 1^{er} mois de la prolongation
- L'ensemble des données sera accessible à la saisie sur les DM suivantes

Contrat initial:

- Toutes les données du mois sont à saisir sur cette ligne
- Date de fin et motif sortie grisés
- Cette ligne disparaîtra sur les DM suivantes



Attention : si vous travaillez en parallèle sur 2 fenêtres différentes, après avoir prolonger le contrat, n'oubliez pas de rafraîchir la fenêtre de DM pour que les nouvelles informations sur les contrats soient bien intégrées et visibles sur les DM



05

Régularisation des DM impactées

Passer une DM au statut « Brouillon »

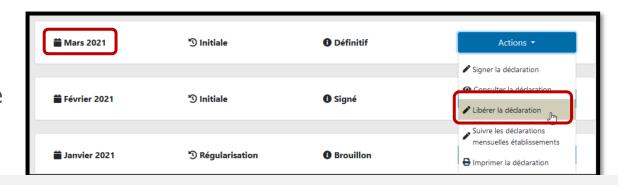
Cas 1 : la DM est au statut « Définitif »

Le Gestionnaire EA est autorisé à libérer la DM et la passer au statut « Brouillon »

- Menu dispositif EA > Gérer les Déclarations Mensuelles
 - Cliquer sur « Rechercher les Déclarations mensuelles »



- Sélectionner le numéro de CPOM dans le menu déroulant et si nécessaire l'année des déclarations mensuelles à rechercher
- Sélectionner l'année puis le mois concerné
 - Cliquer sur Actions > Libérer la déclaration mensuelle





Vous devez faire cette action pour chaque DM concernée afin de les mettre en cohérence avec les corrections ou modifications apportées dans la fiche salarié

Passer une DM au statut « Brouillon »

Cas 2 : la DM est au statut « Signé » ou « Validé » non payée

Le Gestionnaire EA n'a pas la main pour réaliser cette modification et doit contacter la DR ASP par mail pour reprendre la main et intervenir

- Idem cas 1 : Menu dispositif EA > Gérer les Déclarations Mensuelles, cliquer sur « Rechercher les Déclarations mensuelles », sélectionner le numéro de CPOM dans le menu déroulant et si nécessaire l'année des déclarations mensuelles à rechercher
- Si la DM était signée, la DR l'a rejetée, le gestionnaire EA va la corriger pour qu'elle passe au statut « Brouillon » :
 - Sélectionner l'année puis le mois concerné
 - Cliquer sur Actions > Corriger la déclaration mensuelle.
 - Quitter la DM via le bouton Retour





Vous devez faire cette action pour chaque DM concernée afin de les mettre en cohérence avec les corrections ou modifications apportées dans la fiche salarié



Passer une DM au statut « Brouillon »

Cas 3 : la DM est au statut « Validé » payée

Le Gestionnaire EA doit créer une DM de régularisation et la passer au statut « Brouillon »

- Idem cas 1 : Menu dispositif EA > Gérer les Déclarations Mensuelles, cliquer sur « Rechercher les Déclarations mensuelles », sélectionner le numéro de CPOM dans le menu déroulant et si nécessaire l'année des déclarations mensuelles à rechercher
- Sélectionner l'année puis le mois concerné
 - Cliquer sur Actions > Régulariser la déclaration mensuelle
 - La DM de régularisation est au statut « Brouillon », la DM antérieure passe au statut « Historisé »





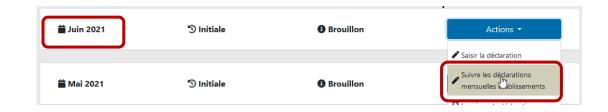
Vous devez faire cette action pour chaque DM concernée afin de les mettre en cohérence avec les corrections ou modifications apportées dans la fiche salarié

Passer une DM-Etb au statut « En cours »

La DM-Etb est au statut « Soumis »

Le Gestionnaire Etablissement, s'il est en charge de la correction, doit contacter son Gestionnaire EA pour débloquer la DM-Etb et la passer au statut « En cours »

- Idem cas 1 : Menu dispositif EA > Gérer les Déclarations Mensuelles, cliquer sur « Rechercher les Déclarations mensuelles », sélectionner le numéro de CPOM dans le menu déroulant et si nécessaire l'année des déclarations mensuelles à rechercher
- Sur la DM du mois concerné > Actions > cliquer sur « Suivre les déclaration mensuelles établissement »



- Sur la DM au statut Soumis
 - Cliquer sur Actions > Débloquer la déclaration mensuelle





- Cette étape est optionnelle, et dépend de votre organisation au sein de l'EA.
- Au préalable, le gestionnaire EA devra passer la DM au statut « Brouillon ».

Valider la régularisation d'une déclaration mensuelle



En tant que **gestionnaire établissement**, il faut **soumettre sa déclaration** une fois la saisie terminée. La suite des actions est effectuée par le **gestionnaire EA**.

La **signature de la DM** se fait une fois que la DM est au statut définitif. La DM ne pourra passer en contrôle à la DR ASP qu'à partir du moment où l'ensemble des actions suivantes a été réalisé :

1

Une fois que la DM est au statut « Définitif », j'imprime le bordereau **depuis EA2**

2

Je le fais signer au sein de l'EA

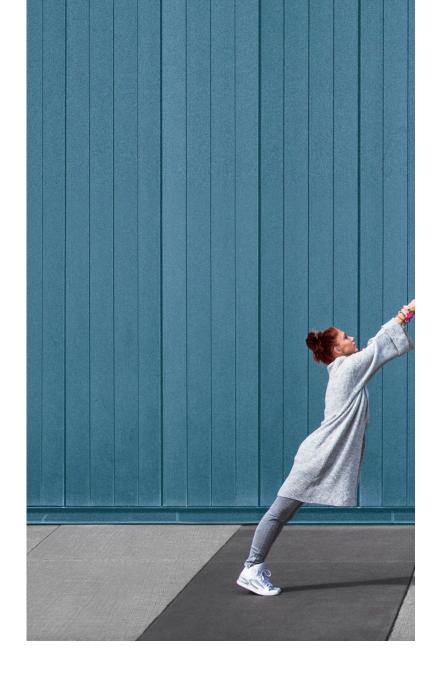
3

Une fois signé, je saisis la date et le lieu de signature **dans EA2** 4

Je transmets ensuite le bordereau signé à la DR ASP







06

Qui contacter en cas de problème

Rappel des aides mises à disposition

Pour doper votre appropriation et être autonome dans la prise en main de l'outil



Aide en ligne

Assistance systématique à la saisie et à la navigation accessible directement sur chacun des écrans de l'outil.



Fiches thématiques

Fiches pratiques expliquant **pas à pas une fonctionnalité** sous forme de cas d'usage.

Accessibles dans l'espace Actualité.



Manuel utilisateur

Compilation des informations de l'aide en ligne (écran par écran) dans un document PDF unique.

Accessible dans l'espace Actualités.



Vidéos thématiques

Enregistrements vidéo explicatifs sur une fonctionnalité sous forme de cas d'usage.

Accessibles sur le Actualités.



Replay des webinaires

Enregistrements des webinaires réalisés fin 2020

Accessibles sur le site de la DGEFP



Foire Aux Questions

Compilation des questions et réponses posées par les utilisateurs lors des webinaires.

Accessible dans l'espace Actualités.

38

Plusieurs contacts pour vous aider

Concernant des événements antérieurs à 2021, devant être saisis dans EA1



pole-support-ea@asp-public.fr

En cas de problème technique, incompréhension d'utilisation ou pour connaitre les évolutions à venir dans EA2



pole-support-ea2@asp-public.fr

Ex : message d'erreur, incompréhension liée au calcul, « bug », utilisation des formulaires,

Pour le suivi de vos Déclarations Mensuelles (statut de la validation, paiement, demandes d'interventions)



ea@asp-public.fr (centre de gestion DR ASP)

Pour toute question réglementaire, ou pour suggérer une évolution dans EA2





07

Session Questions / Réponses

Session Questions / Réponses



N'hésitez pas à poser vos questions dans la barre de discussion.



Nous récupérons toutes les questions / remarques.



Toutes les questions posées alimenteront la **Foire aux Questions** qui sera disponible sur le nouvel Extranet.



Si vous avez **d'autres questions / remarques d'ici les prochains jours**, n'hésitez pas à les communiquer au pôle support EA2 de l'ASP : <u>pole-support-ea2@asp-public.fr</u>

Conclusion

Forms



Nous vous invitons à cliquer sur le lien Forms envoyé dans la barre de discussion pour nous permettre de comprendre

votre ressenti et capter vos éventuels commentaires, suggestions, questions sur ce qui vient de vous être présenté

